

La Forestière, le 20/11/2022

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mr Jean-Pierre Gadon,

A l'occasion de l'enquête publique du Parc de Champagne II à La Forestière,

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Je fais suite à notre rencontre lors de la 1^{ère} permanence à la Mairie de La Forestière mercredi 9 novembre pour vous faire part de mon avis **tout à fait défavorable** concernant le projet éolien du Parc des Portes de Champagne II pour les raisons que nous avons déjà évoqués ensemble ce jour-là mais que je vous présente par écrit aujourd'hui.

Je suis bien évidemment d'accord sur le fait qu'il faut rechercher des solutions alternatives à nos consommations d'énergies fossiles. L'éolien représente effectivement une solution mais je doute sincèrement que le développement de parcs éoliens de façon anarchique soit la solution adaptée : Pour le parc des Portes de Champagne II qui nous concerne, il est enclavé entre deux villages (La Forestière et Les Essarts Le Vicomte) et la Forêt de la Traconne.

Lors du premier parc (démarré en 2013), une association du village s'était déjà opposée car nous trouvions déjà ce parc trop proche des habitations et de la forêt mais d'un autre côté, ce parc était aussi précurseur dans le secteur. Comme il nous a été imposé à l'époque, je m'étais dit au final qu'on participait à l'effort collectif de l'énergie renouvelable...

Aujourd'hui, avec le recul, je suis bien plus partagée sur le bilan et l'impact de ce parc existant :

- En 1^{er} lieu, il a complètement modifié notre campagne
- Il est très, trop proche des habitations
- Il génère quand même des nuisances sonores bien plus importantes que ce que les promoteurs nous avaient laissé entendre, en fonction des vents, donc une densification de ce parc nous inquiète d'autant plus concernant le bruit...
- Il génère aussi des effets stroboscopiques fatigants quand ils apparaissent dans nos propriétés et notre champ de vision
- Il est très proche de la forêt de la Traconne et représente un danger non négligeable pour l'avifaune locale et les chiroptères très présentes sur le secteur
- Il s'agit d'une énergie intermittente et il arrive qu'elles ne tournent pas pendant plusieurs jours consécutifs, donc qu'elles ne produisent rien. Alors nous envahir de machines gigantesques, détruisant nos paysages pour ne pas produire, ça n'a guère de sens...
- Les propriétaires terriens concernés gagnent beaucoup (dans l'immédiat) à laisser les promoteurs installer leurs éoliennes, les communes (parce que l'Etat se désengage de plus en plus, les laissant démunies face à de nombreuses dépenses) se laissent convaincre par des projets éoliens qui leur rapportent aussi un peu d'argent. Mais les habitants dans tout cela ? Doit-on sacrifier notre choix de vie, notre confort de vie pour de cupides bénéfices pour des propriétaires et des communes ? Qui paie le prix au final ? Qui a les nuisances ? Le propriétaire du champ concerné par l'éolienne F4 n'habite pas le village, donc ne risque aucune nuisance car il habite à Barbonne-Fayel, loin de tout risque car le vignoble est sur place. Quel choix avons-nous puisqu'on ne nous demande même pas si nous sommes d'accord ?
- Nos paysages ruraux sont défigurés et industrialisés, nos villages sont encerclés par des extensions intensives de parcs éoliens, comment peut-on décider de défigurer et massacrer une région qui est la nôtre, un département qui est le nôtre ?

1/- Acharnement- Implantations massives- Envahissement des éoliennes dans notre département :

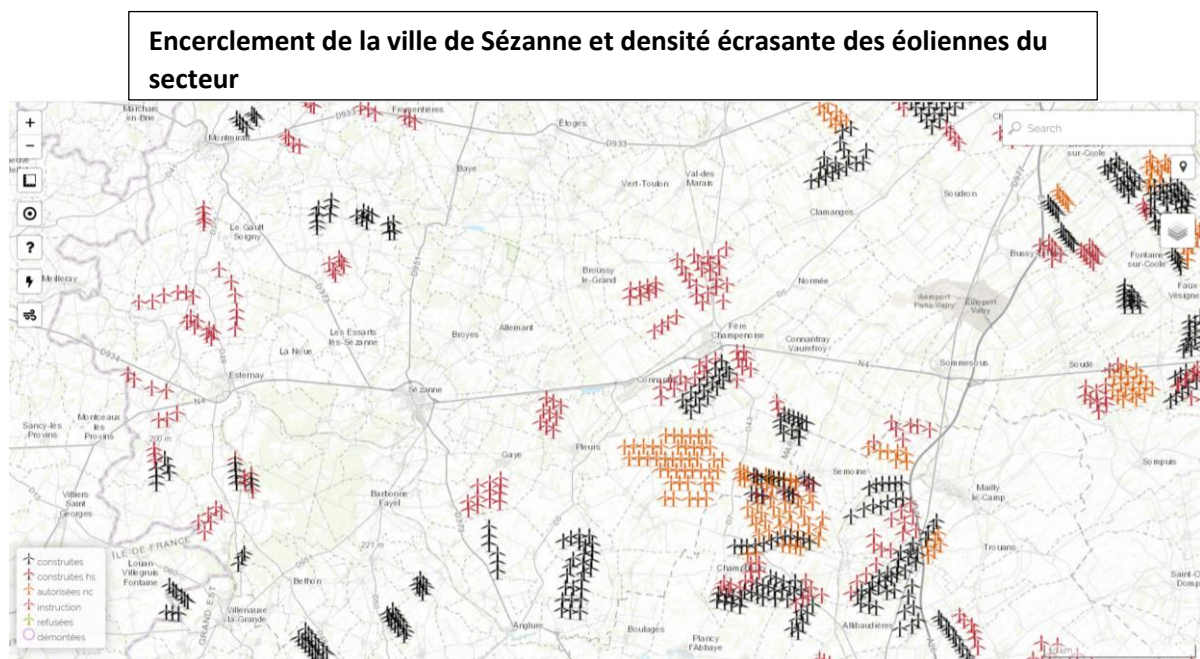
Je constate que l'on s'acharne à implanter des éoliennes uniquement dans certaines régions ou certains départements. Vous n'êtes certainement pas sans avoir remarqué que la Marne et l'Aube sont énormément envahis. Un peu, je peux le comprendre mais à cette échelle cela devient véritablement de l'acharnement ! Pourquoi existe-il en France une telle inégalité entre régions ou départements ? Tout le monde devrait participer à l'effort collectif et je pense que nous avons largement rempli notre part.

Département	Total	En service	Autorisées	Instruites
Marne 51	950	449	184	317
Aube 10	560	385	62	113
Haute Marne 52	410	200	53	157
Ardennes 08	365	243	122	73
Meuse 55	330	248	31	51
Moselle 57	209	138	21	50
Meurthe et Moselle 54	76	58	2	16
Vosges 88	72	35	26	11
Bas Rhin 67	13	13	0	0
Haut Rhin 68	0	0	0	0
Région GrandEst	2985	1769	501	788

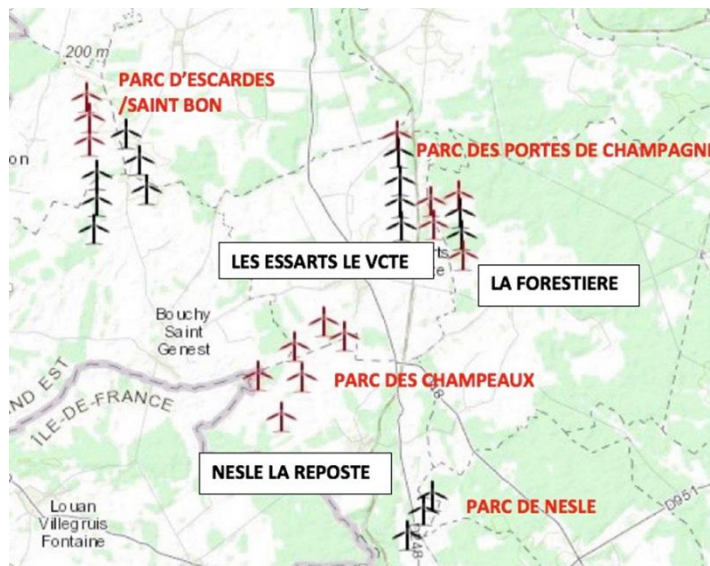
Notre région est désormais industrialisée sans demander l'avis des habitants, elle est défigurée, elle perd son attrait touristique. On nous dit que la valeur des habitations n'est pas mise en danger mais j'ai mis la maison de mes parents en vente, j'ai eu une visite et les personnes se sont inquiétées de voir des panneaux « Non aux éoliennes ». Même si cela ne les concernait pas directement, elles n'ont pas trouvé ça très intéressant. Des personnes ayant récemment acheté dans le village et ayant signé la pétition contre le projet ont également dit ne pas avoir été informées et le regrettent.

Il n'est pas possible de ne pas prendre en considérations ces éléments majeurs.

Regardez la carte ci-dessous, elle est quand même criante de vérité, cela se passe de mots :



La Forestière et Les Essarts Le Vicomte



La Marne est le deuxième département français, derrière la Somme, en nombre d'éoliennes construites, en développement ou en instruction. Pourquoi nous ? Pourquoi ne pas autoriser des parcs ailleurs que dans notre région cobaye ? Qui aura encore envie de venir habiter dans notre région avec autant de nuisances et de désagréments ? Qui se soucie de l'avenir et de l'après ? Que deviendront les éoliennes en fin de vie ? Seront-elles vraiment démantelées par les promoteurs ? Ou les entreprises auront-elles fait faillite après avoir gagné plein d'argent à revendre de l'électricité plus cher qu'on nous la revend ? Qui paie la différence au final : en plus des nuisances apportées par les machines aussi proches de nous, nous avons le « plaisir » de payer une ligne supplémentaire sur notre facture d'électricité comme contribution au mix énergétique. Avons-nous au moins quelques avantages en échange ? Absolument pas à part ceux négociés par les communes pour elles seules.

2/- Proximité avec les habitations – Impact et nuisances

Pourquoi installer des machines aussi gigantesques aussi près de nos habitations ? Pour notre village et ce projet, les machines se trouveront à 700m de certaines habitations (éolienne F4 et A2), ce qui est particulièrement proche, surtout pour des machines de 150 m de haut alors que l'Académie de Médecine préconise 1500m. Avec 11 machines en service au lieu de 6, il y aura deux fois plus d'impacts et de nuisance ; avec leurs tailles différentes, elles vont constituer un ensemble industriel totalement irrégulier. Et quel impact visuel avec un parc qui va compter des éoliennes de 125 et 150m de haut ? Les promoteurs occultent les conséquences du bruit des machines, des effets stroboscopiques des pales.

Le promoteur nous parle de machines plus fiables, moins bruyantes mais les nuisances sonores actuelles seront encore amplifiées par la densification du parc et l'éolienne F4 sera bien plus proche encore : alors quel bruit cela fera-t-il quand elles tourneront en grinçant ?

On nous parle de bridages pour le bruit, pour la protection des chauves-souris mais alors à quoi cela sert-il d'implanter des éoliennes pour les brider ? Que vont-elles produire au final si elles sont bridées pour toutes sortes de raisons ? Estimez-vous vraiment nécessaire de nous infliger autant de nuisances pour aussi peu de production au final ?

Et si, comme il se pourrait que ça se produise pour pallier aux soucis de manque en électricité (qui est un risque évident), on demandait aux promoteurs de ne pas brider les machines afin de produire plus, devra-t-on vivre dans un environnement avec des nuisances extrêmement importantes pour nous et

également dangereuses pour notre avifaune dans le seul but de produire plus d'électricité (et encore s'il y a du vent !)?

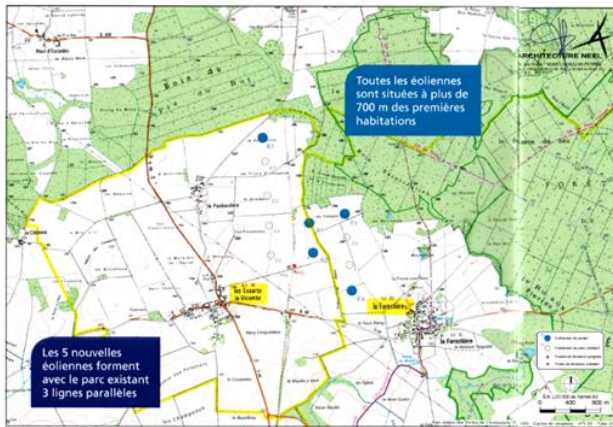
3/- Fiabilité des données d'EDF Re ?

Les chiffres donnés par EDF Re varient d'une plaquette à l'autre pour les mêmes machines : les 5 nouvelles éoliennes de puissance installée de 18 MW avec 14 km de liaison offriraient 29 900 MWh/an supplémentaires (consommation électrique de près de 13 500 habitants) en mai 2021 contre 39 600 MWh/an (consommation électrique de près de 19 000 habitants) sur la plaquette distribuée en septembre 2022 ! quel est le véritable chiffre ? Et de plus, dans leur réponse à la MRAe, leur chiffre est encore différent suite à la modification des machines pour changer la garde au sol.

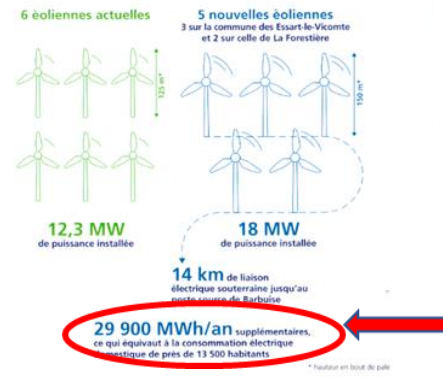
Données extraites du document de présentation aux habitants par EDF Renouvelables version Mai 2021

COMPRENDRE LE PROJET D'EXTENSION

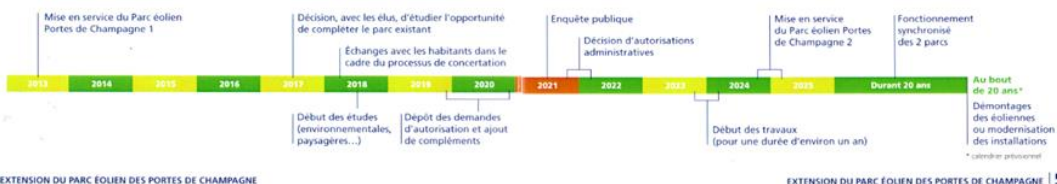
OÙ SERAIENT SITUÉES LES 5 NOUVELLES ÉOLIENNES ?



Les évolutions technologiques permettent de proposer un parc beaucoup plus puissant avec moins d'éoliennes



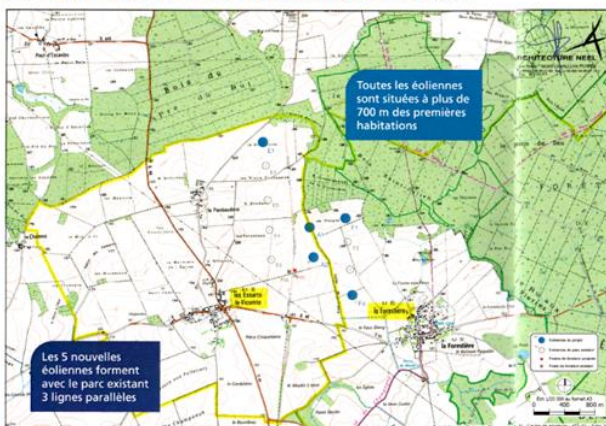
LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET



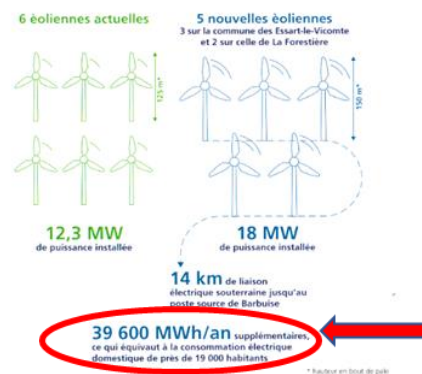
Données extraites du document de présentation aux habitants par EDF Renouvelables version Septembre 2022

COMPRENDRE LE PROJET D'EXTENSION

OÙ SERAIENT SITUÉES LES 5 NOUVELLES ÉOLIENNES ?



Les évolutions technologiques permettent de proposer un parc beaucoup plus puissant avec moins d'éoliennes



LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

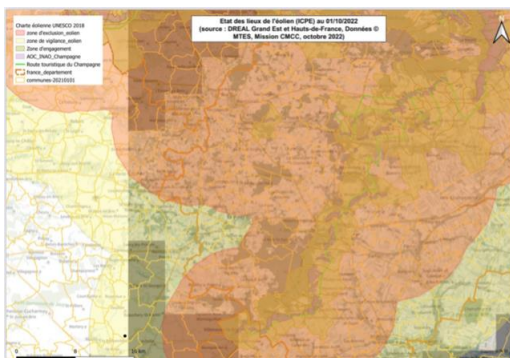


Les changements apportés suite aux questions de la MRAe n'ont cependant pas été validés par la MRAe. Ils apportent des modifications mais aucune n'a été réétudiée. Il n'y a donc aucune certitude que cela soit conforme et acceptable pour nous, habitants et concernés directement par ce projet.

4/- La Champagne, région classée au Patrimoine Mondial de l'Unesco

A quelques kilomètres du Parc Portes de Champagne II, se trouve le vignoble champenois qui est classé au Patrimoine Mondial de l'Unesco (Le vignoble de Bethon est à approximativement 5 km de La Forestière, celui de Barbonne-Fayel n'est pas très éloigné non plus). Ce parc ne peut pas contribuer à donner une belle image de notre vignoble et des valeurs du champagne. Notre patrimoine champenois reflète le symbole de nos paysages, de nos coteaux et continuer d'envahir de façon aussi intensive notre région avec des éoliennes ne peut pas être compatible avec cette image.

La carte ci-dessous n'est peut-être pas nette mais vous pourrez sans mal vous la procurer et vérifier que La Forestière se trouve bien en zone d'exclusion suivant la Charte Eolienne UNESCO de 2018.

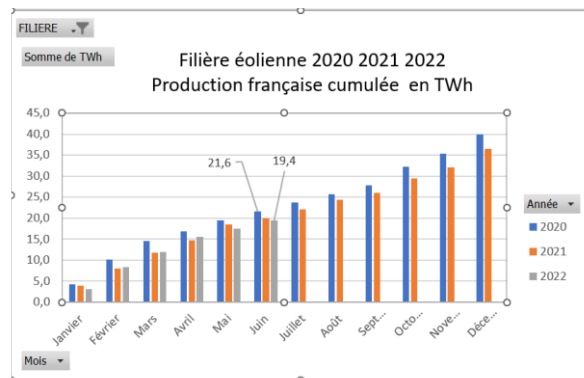


Je suis bien consciente qu'il faut contribuer à trouver des alternatives à la production d'électricité en France mais je suis contre leur proximité immédiate des villages et du vignoble champenois.

Il est désormais prouvé que l'éolien, de par son intermittence, ne peut pas représenter une alternative fiable pour la production d'électricité. 2022 n'a pas été une année très propice à une production importante d'électricité. Et densifier les parcs existants n'aidera à fournir plus d'électricité en l'absence de vent ! Quelles sont les solutions recherchées pour palier à l'absence de vent ? Est-ce que ça sera le charbon ? L'éolien peut être une alternative intéressante au nucléaire bien sûr, un complément de production dans les moments où le vent souffle mais il me semble inconscient de pousser au développement éolien à « tout prix » sans prendre en considération que le vent ne souffle pas sans arrêt.

Voir rapport ci-après :

A screenshot of a website page titled 'Données et études statistiques' with the subtitle 'Pour le changement climatique, l'énergie, l'environnement, le logement, et les transports'. The main heading is 'Tableau de bord : éolien - Premier trimestre 2022'. The page features a navigation menu on the left with options like 'Résumé', 'Données', 'Résultats des trimestres précédents', 'Aller plus loin', and 'Voir aussi'. The main content area contains a summary text: 'Au 31 mars 2022, le parc éolien français atteint une puissance de 19,2 GW dont 0,2 GW a été raccordé au cours du premier trimestre 2022, soit 28 % de moins qu'au cours de la même période de l'année 2021. La puissance des projets en cours d'instruction s'élève à 14,1 GW. La production d'électricité éolienne s'est élevée à 11,7 TWh au cours du premier trimestre 2022, soit 8,5 % de la consommation électrique française. La production diminue légèrement par rapport au premier trimestre 2021 (-1%).' The page also includes a search bar and a menu icon in the top right corner.



5/- Et l'avifaune dans tout ça ?

La forêt de la Traconne est le poumon de notre secteur, elle est classée ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de type 2. Ce qui sous-entend qu'elle y accueille toutes sortes d'espèces, plus ou moins rares mais très souvent protégées. Des éoliennes situées aussi proches d'une telle zone protégée (E1, A1 et F1 seraient situées à moins de 200m de la forêt en bout de pale) vient contredire ce qu'un tel classement signifie.

L'avifaune de notre région est complètement laissée pour compte. Les pauvres volatiles doivent se frayer véritablement un chemin au milieu de ce dédale de pales qui tournent et peuvent à tout moment les toucher. La densité d'éoliennes est telle autour de nous qu'il relève vraiment de l'impossible pour eux de se frayer un chemin sans risquer d'en heurter une. Notre forêt est riche de plusieurs espèces protégées, dont les chiroptères (14 espèces relevées), qui seront d'autant plus mises en danger que la densité de machines sera importante. Nous nous trouvons également dans des couloirs de migration. Comment les promoteurs peuvent-ils faire fi de ces risques ? Pensez-vous vraiment que le bridage (seule solution apportée par le promoteur, pour beaucoup de points différents d'ailleurs !) évite tout risque pour eux ? J'en doute fort...

6/- Consultation des habitants

En l'absence de consultation publique, une pétition a été mise en place, regroupant 131 signatures. Il est tout de même inconcevable qu'un conseil municipal ne tienne pas compte de l'avis de ses administrés concernant un tel projet. La pétition a été remise au Maire pour demander au conseil municipal de voter concernant le projet en tenant compte de l'avis des habitants. Reste à savoir s'il va s'en moquer ou s'il en tiendra compte. Il est impensable qu'ils pensent uniquement à leurs intérêts alors que la majorité des habitants se sont positionnés contre.

Un dernier point important à mon avis : Il faudrait considérer également l'impact de l'éolien sur la santé en général et aux troubles qu'il peut occasionner sur les animaux comme sur les hommes.

J'espère que vous tiendrez compte de mes remarques **contre l'extension de ce Parc Portes de Champagne II**, ainsi que de celles de la MRAe (qui donne un avis très négatif concernant cette extension), avant de rendre votre avis en toute impartialité.

Petite remarque : au 1^{er}/11 l'avis de la MRAe n'était pas visible sur le site dans le dossier.

Cordialement,